

*Initiatives ministérielles*

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Les motions n<sup>os</sup> 15, 16 et 18 sont regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion n<sup>o</sup> 15 s'appliquera également aux motions n<sup>os</sup> 16 et 18.

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:**

Motion n<sup>o</sup> 15

— Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 11, en ajoutant à la suite de la ligne 9, page 10, ce qui suit:

«(3) Pour l'application du présent article, «prestataire de la première catégorie» s'entend d'un prestataire comptant dix semaines d'emploi ou plus au cours de la période de référence.»

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:**

Motion n<sup>o</sup> 16.

— Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 12, en retranchant les lignes 15 et 16, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«payables à une prestataire qui fait la preuve de la».—

Motion n<sup>o</sup> 18

— Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 14, en retranchant les lignes 12 et 13, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«payables à un prestataire pour demeurer à la maison pour».

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, je dois avouer que je ne ressens pas grand plaisir aujourd'hui à participer au débat sur le projet de loi C-21.

Cette mesure législative, qui restructurera complètement le régime d'assurance-chômage, n'est rien de plus qu'une politique visant à faire disparaître les régions rurales du Canada, les petites localités du pays. Rien de plus que la profanation des ressources naturelles du pays provoquée par la politique commerciale du gouvernement.

Permettez-moi de préciser aujourd'hui que dans certaines localités rurales mono-industrielles, le gouvernement a décidé de fermer cette industrie. Il a, par exemple, chassé l'industrie du bois d'oeuvre de certaines localités, même si elle faisait vivre tous les travailleurs de la localité. Le gouvernement fait vraiment preuve d'un

grand courage lorsqu'il déclare qu'il augmentera les crédits à la mobilité de la main-d'oeuvre pour permettre aux gens de déménager pour se trouver du travail.

J'aimerais que tous les ministres qui ont donné leur assentiment à cette mesure se voient dans l'obligation de vendre leur maison et de déménager dans une autre ville ou une autre région du pays pour se trouver du travail. Ils n'ont aucune idée de ce qu'ils imposent aux habitants des petites localités du Canada, aux gens qui ont vécu toute leur vie dans la même maison, qui toucheront des prestations d'assurance-chômage pendant moins longtemps. Ces gens devront déménager. Et s'ils avaient à emménager à Toronto pour trouver un emploi? De nos jours, comme le coût de la vie est plus élevé à Toronto que dans les petites localités du nord ou de l'est de l'Ontario, qui pourra se permettre un tel changement?

Avez-vous une idée de ce que vous imposez à ces gens? Le gouvernement se plaint déjà du coût élevé de la vie à Toronto, mais il est disposé à entasser encore plus de monde dans cette ville, à recouvrir d'asphalte une plus grande superficie de notre pays. Cela va beaucoup contribuer à concentrer la population de notre pays à moins de 100 milles de la frontière des États-Unis. Le gouvernement s'oppose au développement régional. Sans ces programmes de soutien, les régions de notre pays n'arriveront pas à survivre.

Les changements que le gouvernement veut apporter au régime d'assurance-chômage vont nuire à l'économie de nos régions rurales, car les entreprises locales sont souvent conçues pour employer des travailleurs saisonniers suffisamment longtemps pour les rendre admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Ces travailleurs ont besoin d'un régime d'assurance-chômage robuste pour leur permettre de franchir les périodes creuses. S'ils sont incapables de payer leurs factures, le marchand général et le pompiste de la localité vont en souffrir. Toute la localité en souffrira.

Comme solution au problème des localités rurales mono-industrielles, le gouvernement préfère accroître les crédits alloués à la mobilité de la main-d'oeuvre pour aider les travailleurs à déménager dans des régions où existent des perspectives d'emplois plutôt que d'élaborer une politique globale de développement régional. De cette façon, il déracine les gens. C'est l'objectif qu'il vise avec l'adoption de ce projet de loi.

Les prestations d'assurance-chômage aident non seulement les chômeurs à payer leur loyer et leurs notes